



LE GUIDE DU FINANCEMENT



2025-2026

NEOMA
BUSINESS SCHOOL

REIMS · ROUEN · PARIS

SOMMAIRE

LES AIDES FINANCIÈRES	3
LES AIDES SPÉCIFIQUES	10
LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES	14
LES AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE	31
SYNTHÈSE DES BOURSES ET AIDES GÉRÉES PAR LE SERVICE BOURSES, AIDES & PARTENARIATS	48
L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE	49
INFORMATIONS PRATIQUES	51

LES AIDES FINANCIÈRES

LES AIDES DE L'ETAT - la bourse d'état du crous

Le site service-public.fr met à la disposition du public un simulateur réalisé par les CROUS pour calculer le montant de la bourse sur critères sociaux à laquelle un étudiant peut prétendre. Le statut d'apprenti ne permet pas d'obtenir la bourse du Crous. Il suffit de se connecter sur Service-public.fr :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18296>

Cette bourse est attribuée sur avis d'imposition ou de non-imposition des parents. Les demandes doivent être effectuées tous les ans entre le 1^{er} mars et le 31 mai.

À quoi engage l'obtention d'une bourse ?

- au suivi d'études à plein temps ;
- à l'assiduité aux cours ;
- à la présence aux différentes sessions d'examens et aux travaux dirigés.

> **Crous Reims : Accueil étudiants :**

31 rue du Général Sarrail - 51110 Reims
09 69 39 19 19 www.crous-reims.fr

> **Crous Rouen Normandie :**

135 Boulevard de l'Europe - 76100 Rouen
02 30 06 02 76 www.crous-normandie.fr

> **Crous Paris :**

39 Avenue Georges Bernanos - 75005 Paris
01 40 51 62 00 www.crous-paris.fr

les Crous

Le Crous procède au contrôle d'assiduité des boursiers. Un défaut d'assiduité peut entraîner une suspension, voire un remboursement de la bourse.

Vous pouvez effectuer une demande de bourse auprès du Crous de votre campus (Crous de Normandie, Crous de Reims ou Crous de Paris) et/ou de logement en résidence CROUS. Après étude de votre dossier, le CROUS vous délivrera une notification conditionnelle à uploader sur : <http://myneomagora.neoma-bs.fr>. Cette bourse vous exonère de la contribution CVEC, dont le montant a été fixé à 100 € (montant 2023/2024) pour « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ».

Montant de la bourse versé par virement sur le compte bancaire de l'étudiant en 10 mensualités de sept. à juin :

- Echelon obis : 1454 €
- Echelon 1 : 2163 €
- échelon 2 : 3071 €
- échelon 3 : 3828 €
- échelon 4 : 4587 €
- échelon 5 : 5212 €
- échelon 6 : 5506 €
- échelon 7 : 6335 €

Demande	Réponse	Validation	Notification conditionnelle	Confirmation
Vous devez saisir votre demande sur messervices.etudiant.gouv.fr en ligne entre le 1 ^{er} mars et le 31 mai	Votre Dossier Social Etudiant (DSE) vous est envoyé par mail sous 48h	Vous disposez de 8 jours pour renvoyer votre DSE accompagné des pièces justificatives	Le Crous vous adresse une notification conditionnelle que vous devez ensuite uploader sur : http://myneomagora.neoma-bs.fr	NEOMA confirme votre inscription dès réception de la notification conditionnelle



LES AIDES FINANCIÈRES

L'AIDE D'URGENCE

Cette aide financière est versée par le CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) grâce au FNAU (fond National d'Aide d'Urgence) et vise à aider de manière exceptionnelle les étudiants vivant des situations difficiles et soudaines telles qu'une rupture familiale, une expulsion du domicile.... Cette aide s'adresse aussi bien aux étudiants boursiers qu'aux étudiants non-boursiers et elle existe sous 2 formes. La première dite "ponctuelle" intervient en un seul versement et son montant est de 3071 euros maximum. Elle peut être accordée plusieurs fois dans la limite de 6142 euros au total. La seconde est une aide annuelle versée tous les mois et pouvant aller jusqu'à 6335 euros. Les dossiers d'aide d'urgence ponctuelle et annuelle sont examinés par des commissions.

Pour pouvoir faire appel au Fond National d'Aide d'Urgence, il faut :

- > Avoir le statut d'étudiant et donc être inscrit dans un organisme d'enseignement reconnu par l'état
- > Être âgé de moins de 35 ans au 1er septembre de l'année scolaire concernée, sauf pour les étudiants reconnus comme handicapés par le CDAPH.

Vous devez en faire la demande auprès du CROUS de votre académie.

<https://www.aide-sociale.fr/aide-urgente-aux-etudiants-le-fond-national-daide-durgence/>

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Pour répondre aux situations ponctuelles d'urgence, de nombreuses aides sociales pour les étudiants existent. Elles sont néanmoins encore trop peu connues et utilisées.

Pour remédier à cette situation, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation met en place un numéro d'appel, le **0 806 000 278**.



LES AIDES FINANCIÈRES

L'ALLOCATION SPÉCIFIQUE D'AIDE ANNUELLE (ASAA)

Cette aide est l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux. Elle permet ainsi d'être exonéré(e) des droits d'inscription universitaires et de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Quelles conditions devez-vous remplir impérativement ?

Pour bénéficier d'une allocation annuelle, il est indispensable que vous répondiez aux conditions des bourses sur critères sociaux. Elle peut être allouée aux étudiants en situation :

- De rupture familiale ou confrontés à des difficultés particulières. La situation d'isolement et de précarité sera attestée par une évaluation sociale de l'assistante sociale
- D'autonomie avérée : sans soutien matériel, (pas de pension alimentaire hormis celle prévue par une décision de justice)
- Avec un domicile séparé, un avis fiscal ou une déclaration fiscale séparée
- Avoir des revenus réguliers liés à une activité salariée d'un montant au moins égal à 3 SMIC sur les 12 derniers mois précédant la demande.
- De reprise d'étude (au-delà de 28 ans)
- Être étudiant français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France, d'un Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse demeurant seul sur le territoire français et dont les revenus déclarés de la famille résidant à l'étranger ne permettent pas d'apprécier le droit à bourse.

Vous devez accomplir les mêmes obligations d'assiduité qu'un étudiant boursier (y compris en cas de maladie grave, études à l'étranger etc.) L'aide spécifique annuelle ne peut pas être cumulée avec une bourse sur critères sociaux. En revanche, elle est cumulable avec une aide à la mobilité internationale, une aide ponctuelle et une aide au mérite.

Comment faire une demande d'aide spécifique annuelle ?

Vous devez d'abord effectuer une demande de bourse dans le cadre du dossier social étudiant (DSE). Vous y exposerez votre situation particulière.

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33628-cid96350/aides-specifiques.html>



LES AIDES FINANCIÈRES

L'AIDE PONCTUELLE (ASAP)

Quelles conditions devez-vous remplir ?

Vous devez être étudiant (boursier ou non) en formation initiale. Si votre situation le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent exceptionnellement être accordées au cours d'une même année universitaire.

Comment faire une demande d'aide d'urgence ponctuelle ?

Contactez le service social de votre Crous pour prendre rendez-vous avec l'assistant de service social en charge de votre secteur d'études.

Comment est versée l'allocation ponctuelle ?

L'aide ponctuelle est versée en une seule fois. Le montant maximal d'une aide ponctuelle correspond au montant annuel de l'échelon 2 des bourses sur critères sociaux. Si plusieurs aides ponctuelles vous sont accordées durant la même année universitaire, le montant cumulé des aides ne peut excéder deux fois le montant annuel de l'échelon 2.

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33628-cid96350/aides-specifiques.html>

Cette aide vise à ce que vous puissiez poursuivre vos études malgré une situation grave se présentant au cours de l'année universitaire. Votre situation sera attestée par une évaluation sociale.

L'aide ponctuelle est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle, une aide à la mobilité internationale, une aide au mérite.



LES AIDES FINANCIÈRES

L'AIDE AU MÉRITE

Complémentaire à la bourse sur critères sociaux, il s'agit d'une aide supplémentaire, attribuée à partir d'octobre sur 9 mensualités pour les étudiants les plus méritants.

Conditions :

En plus d'être boursier ou bénéficiaire d'une allocation d'aide spécifique annuelle, il faut :

- être inscrit dans un établissement ou une formation habilitée à recevoir des boursiers
- avoir obtenu la mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat
- ou l'avoir déjà reçue l'année précédente

Modalités d'attribution : l'aide au mérite ne fait pas l'objet d'une demande particulière de la part de l'étudiant.

C'est le Crous qui identifie l'étudiant susceptible de recevoir cette aide après avoir pris connaissance des bacheliers mention « très bien » de l'année précédente. La décision définitive d'attribution ou de non attribution de l'aide au mérite est ensuite prise par le recteur et notifiée au candidat.

L'étudiant doit faire preuve d'assiduité aux cours et aux examens et ne pas redoubler (sauf raisons médicales). Un étudiant ne peut bénéficier de plus de trois aides au mérite.

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid97535/aide-au-merite.html>

> Crous Reims : Accueil étudiants : 31 rue du Général Sarrail - 51110 Reims
09 69 39 19 19 www.crous-reims.fr

> Crous Rouen Normandie : 135 Boulevard de l'Europe - 76100 Rouen
02 30 06 02 76 www.crous-normandie.fr

> Crous Paris : 39 Avenue Georges Bernanos - 75005 Paris
01 40 51 62 00 www.crous-paris.fr



LES AIDES FINANCIÈRES

LES BOURSES DE NEOMA -

LA BOURSE SOCIALE DE LA FONDATION NEOMA

Les étudiants boursiers du Crous bénéficient d'une exonération partielle de leur frais de scolarité en fonction de leur échelon et de leur année d'étude.



Sont éligibles les étudiants des programmes suivants, non redoublants :

- PGE
- TEMA
- CESEM
- BMS
- GBBA

Ne sont pas éligibles à la bourse sociale :

- MS full-time ou part-time
- MSc
- Les étudiants en année de « césure » et en apprentissage
- BMS Fauchon

Abattement sur les frais de scolarité valable pour l'année scolaire 2025/2026	Obis	1	2	3	4	5	6	7
BMS 1 ^{ère} année	200 €	300 €	400 €	600 €	1000 €	2000 €	2500 €	3000 €
CESEM 1 ^{ère} à 4 ^{ème} année TEMA 1 ^{ère} à 4 ^{ème} année GBBA 1 ^{ère} à 3 ^{ème} année	400 €	500 €	600 €	1000 €	2000 €	3000 €	4000 €	5000 €
GBBA 4 ^{ème} année TEMA 5 ^{ème} année	200 €	250 €	300 €	500 €	1000 €	1500 €	2000 €	2500 €
PGE 1 ^{ère} année	500 €	500 €	500 €	1600 €	3200 €	6400 €	9600 €	100%
PGE 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	250 €	250 €	250 €	800 €	3200 €	6400 €	9600 €	100%

Dès réception de la notification conditionnelle du Crous, celle-ci est à uploader sur <http://myneomagora.neoma-bs.fr/>



Delphine MANCEAU,
Directrice Générale

Le talent d'un étudiant ne s'apprécie pas en fonction de ses moyens financiers. J'entends renforcer la mission sociale de NEOMA Business School pour que tous les étudiants méritants puissent rejoindre notre École. ”

LES AIDES FINANCIÈRES

LA BOURSE JACQUES LAMBERT

La fondation Jacques Lambert, abritée par la fondation de France, attribue des bourses d'études d'un montant de 2500€ aux étudiants des écoles de commerce inscrits en 1^{ère} année du **Programme Grande Ecole**. Cette bourse est exclusivement dédiée aux étudiants de nationalité française.

Chaque année, NEOMA Business School sélectionne 6 dossiers d'étudiants (3 pour Reims et 3 pour Rouen) et les soumet à la fondation selon les critères suivants:

- > Avoir entre 18 et 22 ans
- > Avoir de bons résultats scolaires
- > Disposer de ressources financières modestes



<https://www.fondationdefrance.org/fr/fondation/fondation-jacques-lambert>

Service à contacter : le Centre des Bourses, Aides et Partenariats (à partir de Janvier 2026)
bourses.aides.partenariats@neoma-bs.fr

FRAIS DE SCOLARITÉ

Modalités de paiement de NEOMA Business School

Les étudiants membres de l'**Union Européenne** peuvent choisir de payer leurs frais de scolarité en **4 fois**, par prélèvement bancaire.

ACOMPTÉ : à l'inscription

SOLDE DES FRAIS DE SCOLARITE

	UNION EUROPEENNE	HORS UE
	Mode règlement : prélèvement Si autre mode : application des conditions HORS UE	Mode règlement : espèces, CB, virement
CESEM/ BMS/ GBBA/ PGE/ TEMA	1 fois au 10/10 2 fois au 10/10 et 10/01 4 fois au 10/10, 10/12, 10/01, 10/03	1 fois au 2/10
MS/ MSc / Prémaster Paris	1 fois au 10/10 2 fois au 10/10 et 10/01	1 fois au 2/10
MS/MSc part time	1 fois au 10/01	1 fois au 2/10
MS IMLUX	2 fois au 10/10 et 10/12	
Executive MBA (rentrée octobre)	1 fois au 2/10 • 2 fois au 2/10 et 2/12 • 3 fois au 2/10, 2/12, 2/03	

Service à contacter : le Centre Financier Etudiant : financierapprenant@neoma-bs.

LES AIDES SPÉCIFIQUES

LES BOURSES HANDINAMIQUE

Les bourses Handinamique ont pour objectif d'appuyer les parcours de formation vers l'emploi des jeunes handicapés qui ne trouvent pas toujours les solutions de financement pour compenser les besoins liés à leur situation.

Ce soutien encourage les étudiants en situation de handicap à optimiser leur potentiel et à concrétiser leurs projets d'études et professionnels

Qui peut candidater ?

Sont éligibles à l'appel à candidatures des bourses Handinamique :

- > les jeunes en situation de handicap de moins de 35 ans
- > les jeunes en situation de handicap inscrits en France dans un établissement d'études supérieures (écoles ou universités) ou lycéens de terminale
- > les jeunes en situation de handicap poursuivant leurs études à la rentrée scolaire 2025-2026.

Période du dépôt des candidatures : début février jusque début avril de l'année en cours.

<https://www.handinamique.org/bourses/>

LA BOURSE MOBILITÉ INTERNATIONALE DE LA CGE

La bourse attribuée par la CGE est une bourse d'encouragement à la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap.

La subvention est à utiliser uniquement pour le financement des surcoûts liés au handicap dans le cadre de la mobilité internationale :

- Médical, paramédical, soins
- Déplacements / transports
- Logement
- Aide humaine
- Matériel adapté

Elle est accordée dans la limite des fonds disponibles, après examen des pièces transmises lors du dépôt de dossier de demande de bourse et selon décision du Comité d'attribution.

Service à contacter : le Centre des Bourses, Aides et Partenariats pour retirer le dossier de candidature à retourner ensuite à

stephanie.lefevre@cge.asso.fr

Les candidatures doivent généralement être soumises avant mi-avril.

LA BOURSE VEUVE CLICQUOT PONSARDIN

Engagée depuis des années pour la réussite des femmes audacieuses, la Maison Veuve Clicquot en partenariat avec NEOMA Business School, accompagne et soutient des étudiantes en situation financière difficile sur le chemin de l'excellence. Le montant de cet accompagnement financier couvrira les frais des trois années de scolarité du programme PGE pour chaque étudiante admise.

Conditions d'éligibilité :

- Etre inscrite en 1^{ère} année du Programme PGE
- Situation familiale et financière difficile
- Pour les étudiantes françaises : être boursière CROUS de niveau 7, 6 ou 5
- Pour les étudiantes internationales : fournir les pièces justificatives des revenus des parents
- Avoir un niveau académique équivalent à 12/20 minimum (notes du concours ou moyenne scolaire de l'année précédente).

LES AIDES SPÉCIFIQUES

LES BOURSES AMOPA

L'AMOPA attribue chaque année des bourses nationales de soutien à la réalisation d'un projet personnel de stage ou d'étude-recherche en France ou à l'étranger.



Montant et caractéristiques de la bourse :

- En fonction de l'intérêt et de la qualité du projet et des ressources du candidat,
- En fonction également du niveau d'études suivies :
- > Lauréats niveau III (BTS, DUT) 1000€ au maximum
- > Lauréats niveau II (licence, master ou équivalent) 1500€ au maximum

Caractéristiques du stage, du travail d'étude ou de recherche :

- Déroulement en France ou à l'étranger,
- De préférence pendant l'été,
- Durée de deux à six mois,
- Sujet pouvant accessoirement être entrepris en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire
- Thème nettement défini, à développer par le candidat lui-même avec l'aide éventuellement de spécialistes qui ont accepté de le guider.

Bénéficiaires :

- Elèves et étudiants de 18 à 25 ans
- Candidat présentant un sujet d'étude original ou innovant dans les domaines artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique et dont les résultats peuvent être publiés, ou sujet d'étude en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire.*

Dépôt des dossiers :

Le dossier complet, selon les instructions formulées dans les documents à télécharger sont à adresser au chef d'établissement qui le transmettra à la section de l'AMOPA du département. La décision est prise par la commission nationale d'attribution, après avis du bureau de la section départementale, puis transmise au candidat par le chef d'établissement avec indication, si le projet est retenu, du montant de la bourse attribuée.

<http://www.amopa.asso.fr/boursesnationales.htm>





LES AIDES SPÉCIFIQUES

LES BOURSES MUNICIPALES, DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les communes, départements et les régions peuvent éventuellement vous aider à financer vos études, n'hésitez pas à les contacter :

Hauts de France :

<http://www.hautsdefrance.fr/>

Grand Est :

<https://www.grandest.fr/>

Normandie :

<https://www.normandie.fr/>

Bretagne :

<http://www.bretagne.bzh/>

Pays de la Loire :

<https://www.paysdelaloire.fr/>

Ile de France :

<https://www.iledefrance.fr/>

Centre Val de Loire :

<https://www.centre-valde Loire.fr/>

Bourgogne Franche Comté :

<https://www.bourgognefranche.comte.fr/>

Nouvelle Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>

Auvergne Rhône Alpes :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

Occitanie :

<https://www.laregion.fr/>

Provence Alpes Côte d'Azur :

<https://www.maregionsud.fr/>

Corse :

<https://www.isula.corsica/>



LES BOURSES D'ENTREPRISE

Certains Comités d'Entreprise (CE) et mutuelles proposent également des bourses d'études. Renseignez-vous auprès de l'entreprise de vos parents.

LES AIDES SPÉCIFIQUES

COMMENT FINANCER MON MBA ?

Un MBA coûte cher, entre 15 000 et 87 000 euros pour les seuls frais de scolarité. S'y ajoutent les dépenses de la vie quotidienne. Et qui dit MBA à temps plein signifie que l'on ne touche pas de salaire pendant la durée de la formation. Si la note est plus élevée pour un Executive MBA, celui-ci offre la possibilité de continuer à travailler.

Economies personnelles

C'est dans leurs économies personnelles que les candidats doivent d'abord puiser. Lors d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), certains cadres licenciés négocient leur formation. Dans un plan de départs volontaires, ils peuvent prévoir qu'une partie du package soit affectée à leur futur cursus.

Activer le compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) peut financer une partie du cursus pour les personnes en activité ou en reconversion professionnelle. Il est donc disponible pour ceux qui suivent un MBA ou un Executive MBA.

Le CPF est venu remplacer le Droit Individuel à la Formation le 1er janvier 2015 ; toutes les personnes actives y ont droit et cumulent chaque année un budget de 500 € ou 800 € (selon le niveau de qualification) alloué à leurs besoins en formation. On peut effectuer et gérer sa demande soi-même sur le site: www.moncompteformation.gouv.fr et décider de suivre une formation sur son temps de travail (avec accord de l'employeur) ou en dehors (sans accord). Si un compte n'affiche pas suffisamment de fonds, il peut être « abondé » par le biais de l'employeur, du demandeur, d'un OPCO, d'aides de l'État ou de la région, etc

Solliciter son employeur

Le plan de développement des compétences (ex-plan de formation) de l'entreprise est une piste à explorer. Que l'on soit dans un grand groupe ou une PME, les candidats à un MBA

peuvent s'adresser à leur Opco (opérateur de compétences, ex-Opca). Après avoir étudié les possibilités qui leur sont offertes, les entreprises peuvent aussi accepter de financer directement une partie de la formation. Si nombre d'entre elles demandent à leurs salariés d'utiliser leurs congés, certaines, plutôt que d'accorder une aide financière, proposent un aménagement de l'emploi du temps, voire de continuer à payer les jours d'absence, tout ou en partie.

Contracter un prêt bancaire

Le plus souvent, l'emprunt bancaire se révèle nécessaire. Toutes les écoles ont négocié des accords à des taux avantageux pour leurs étudiants. Nombre de participants à un MBA choisissent de les utiliser comme argument dans la négociation auprès de leur propre banque.

Demander une bourse d'études

Les écoles proposent toutes des bourses ciblées : pour les femmes (moins présentes, notamment dans les Executive MBA) ; pour les candidats de pays émergents ; des bourses d'excellence ; des bourses pour favoriser la diversité ; pour encourager l'entrepreneuriat....



LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

Vous souhaitez poursuivre vos études mais vous n'avez pas des revenus suffisants ou réguliers : sachez que les établissements bancaires peuvent vous consentir un prêt pour financer vos études. L'Institut National de la Consommation répond aux questions que vous vous posez sur le prêt étudiant.

à quoi sert le prêt étudiant ?

Le prêt étudiant n'est pas seulement destiné à financer les frais d'inscription et de scolarité. Il peut aussi financer l'achat de matériel (ordinateur...) ou régler les dépenses de la vie courante (loyer, frais de nourriture, voiture...).

Quelles sont les caractéristiques du prêt étudiant ?

Un prêt étudiant est un crédit à la consommation "affecté", c'est-à-dire qu'il sert à financer les études et ce qui va autour (frais de scolarité, hébergement...) pendant la durée des études : on connaît dès le départ l'objet du financement.

Le taux d'intérêt des prêts étudiants est souvent plus attractif que celui des prêts classiques, car les banques sont intéressées par la clientèle des jeunes. En effet, en tant que nouveaux clients, ils peuvent ouvrir un compte bancaire, souscrire à des produits et des services bancaires (carte...).

Le taux annuel effectif global (TAEG) comprend l'ensemble des coûts : intérêts, assurance, frais de dossier...

Le TAEG varie selon les banques, entre 2 et 4 %. Certaines banques proposent des taux encore plus attractifs dans le cadre de partenariats avec certaines écoles ou universités.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Pour obtenir un prêt étudiant, vous devez être majeur (18 ans) et en général avoir moins de 30 ans. Des dérogations sont parfois accordées aux étudiants plus âgés.

- Vous devez prouver votre situation en produisant une carte d'étudiant, un certificat de scolarité ou une attestation d'inscription dans votre école ou votre université.
- Vous devez avoir la nationalité française ou apporter la preuve que vous résidez en France depuis au moins 5 ans.
- La banque exige parfois que vous souscriviez une assurance décès-invalidité. Mais vous pouvez souscrire cette assurance auprès de l'organisme de votre choix.
- La banque demande souvent qu'une personne (parent, autre...) se porte caution surtout si le montant du prêt est important. En cas de difficultés de remboursement, la banque pourra alors se retourner contre la caution pour qu'elle rembourse le crédit à votre place.

LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

Quel montant emprunter ?

Le montant d'un prêt étudiant varie souvent de 800 € à 50 000 € selon les établissements bancaires. Il peut parfois aller au-delà. Le montant du prêt est déterminé selon vos besoins, mais il peut aussi varier en fonction de la durée des études, de l'école choisie, notamment des possibilités de remboursement une fois entré dans la vie active. Ainsi, les banques sont souvent intéressées par les élèves de grandes écoles (commerce, ingénieurs...) car les débouchés professionnels sont importants et les salaires d'embauche plus élevés.

Vous aurez donc accès à un montant et à des taux différents, selon vos études, vos revenus et votre caution. Vous pouvez demander chaque année un nouveau prêt étudiant ou en souscrire un seul d'un montant plus élevé. Dans le premier cas, vous n'êtes pas sûr que la banque vous accordera un prêt les années suivantes et à quel taux. Vous devrez aussi payer à chaque fois des frais de dossier. Il peut être préférable de demander un prêt unique. Par contre, vous devez prévoir le montant dont vous aurez besoin pour couvrir plusieurs années. Vous pourrez au besoin demander un prêt complémentaire si cela ne suffit pas.

Comment utiliser le prêt ?

Généralement, vous n'êtes pas tenu de justifier l'utilisation des sommes empruntées : elles peuvent servir à régler les frais d'études, les dépenses de la vie courante...

Mais attention au déblocage des fonds !

En effet, si la banque débloque l'ensemble de la somme en une fois sur votre compte, les intérêts sont calculés à compter du versement des fonds. Vous payez donc des intérêts sur la totalité du prêt, alors que vous n'allez pas utiliser la totalité de la somme immédiatement.

Vérifiez donc auprès de la banque si elle peut débloquer les fonds progressivement. Vous pouvez alors voir avec votre banquier l'échéancier (tous les ans, tous les semestres, tous les mois) et le montant des versements successifs. Certaines banques vous laissent la possibilité de demander le versement des sommes en fonction de vos besoins. Le coût total du crédit est alors moins élevé car les intérêts ne courent qu'à compter de chaque déblocage des fonds.



LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

Comment rembourser le prêt ?

La durée d'un prêt étudiant est variable, souvent entre 2 et 10 ans. Le déroulement d'un prêt étudiant se décompose en deux parties :

A - Pendant vos études, vous bénéficiez d'une "période de franchise" ou "différé de remboursement" qui peut être partielle ou totale. La période de franchise varie de 2 à 7 ans.

Plus la période de franchise est longue, plus la durée de remboursement est courte.

Deux types de différé existent :

- le différé partiel : vous ne payez, chaque mois, que les intérêts et la cotisation d'assurance,
- le différé total : vous ne payez, chaque mois, que l'assurance.

Le différé total est plus coûteux car les intérêts dus chaque année s'ajoutent au montant du capital emprunté et produisent à leur tour des intérêts.

B - A la fin de la période de franchise, généralement à la fin de vos études, commence la période de remboursement (phase d'amortissement) du crédit.

Vous pouvez à tout moment rembourser votre prêt par anticipation (en partie ou en totalité). Une indemnité de remboursement pourra vous être demandée si le montant remboursé est supérieur à 10 000 € sur une période de 12 mois. Cette indemnité ne pourra dépasser :
- 1% du montant du crédit si la durée restante du crédit est supérieure à 1 an,
- 0, 5% du montant du crédit si cette durée ne dépasse pas 1 an.

Que devrez-vous payer ?

Le coût du prêt étudiant dépend du taux d'intérêt appliqué par la banque, du montant de la cotisation d'assurance décès-invalidité que vous devez souscrire et des frais de dossier. Il varie aussi en fonction du montant emprunté et du rythme de la mise à disposition des fonds et des modalités de remboursement choisies.

NOS CONSEILS

N'hésitez pas à faire jouer la concurrence en comparant notamment les taux d'intérêt (TAEG), les frais de dossier, le coût de l'assurance, avant de souscrire un prêt étudiant.

Négociez la possibilité d'allonger la période de remboursement le temps de trouver votre premier emploi à la fin de vos études.

Pensez au prêt étudiant garanti par l'Etat (<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/pret-etudiant-garanti-par-l-etat-1723>) et renseignez-vous sur les aides financières (<http://www.inc-conso.fr/content/banque/les-aides-financieres-les-bourses-etudiantes>) (allocation logement, bourses...).

D'un montant de 20 000 € maximum, le prêt étudiant garanti par l'Etat est ouvert à l'ensemble des étudiants de moins de 28 ans, de nationalité française ou citoyen d'un pays de l'Espace économique européen, sans caution parentale ou d'un tiers, et inscrit dans une université, une école de commerce ou d'ingénieur, dans un BTS....

>>> Pour vous aider, vous pouvez utiliser le **calculateur INC :**

"Calculez votre budget spécial jeunes"

(<https://www.inc-conso.fr/content/calculez-votre-budget-special-jeunes>)



LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

NOS BANQUES PARTENAIRES

Vous cherchez une banque pour votre prêt étudiant ?

NEOMA Business School a mis en place un partenariat avec plusieurs banques permettant à ses étudiants d'obtenir des prêts à taux préférentiels.

Selon votre besoin et votre situation, nos partenaires sélectionneront les meilleures options pour concrétiser vos projets !

Les « Welcome Days » que nous organisons tous les ans au mois de juillet sont pour vous l'occasion de rencontrer ces partenaires.

BNP PARIBAS s'associe à NEOMA pour vous proposer des offres et services privilégiés.



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

BNP PARIBAS ACCOMPAGNE
LES ETUDIANTS NEOMA
Découvrez nos offres en cliquant ici





La banque en ligne
qui sait vous conseiller



LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

OFFRE ÉTUDIANTS GRANDES ÉCOLES



DÉCOUVREZ NOTRE OFFRE EXCLUSIVE
RÉSERVÉE AUX ÉTUDIANTS
DES GRANDES ÉCOLES

DE REIMS ⁽⁶⁾



UNE OFFRE POUR VOS BESOINS DU QUOTIDIEN

80 € offerts⁽¹⁾

à l'ouverture d'un 1^{er} compte

Formule Premium

Un compte + Une carte⁽³⁾ bancaire + De nombreux avantages

= 1 € / mois⁽²⁾



Prêt étudiant⁽⁴⁾

Adapté à tous vos projets

Un crédit vous engage
et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités
de remboursement
avant de vous engager.

LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES



UNE APPLICATION* DÉDIÉE AUX 18/30 ANS

SPORT • LOISIRS • SHOPPING • RESTAURATION
MAISON • BIEN-ÊTRE • AUTO/MOTO



+ 150
BONS PLANS
AUTOUR DE TOI

LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

UNE BANQUE QUI ACCOMPAGNE

LES SPÉCIALISTES DE DEMAIN



**VOTRE CONSEILLER DÉDIÉ,
POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE DURABLE**

Dans votre agence
de proximité
parmi nos 117 agences
(Aisne, Ardennes,
Marne)

Centre d'Affaires
Professions libérales
9 Place du Forum
51100 REIMS
06 38 96 69 66*



Plus d'infos sur notre site :
apy.ca-nord-est.fr



**RENCONTREZ NOS EXPERTS
AU CENTRE D'AFFAIRES**

Profitez de l'APY line :
une équipe de conseillers
facilement joignable,
contactez-nous maintenant sur
WhatsApp et Instagram

APYline

06 38 96 68 16*  
03 26 24 30 79* 

@ APY_BY_CANORDEST*
APY@CA-NORD-EST.FR*

Du lundi au vendredi de 9h à 19h
Le samedi de 9h à 13h15

APY

L'appli APY
vous donne accès à
de nombreux avantages,
services, et infos.



LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

(1) Le versement est effectué dans les jours suivants l'ouverture. Offre réservée aux personnes éligibles** qui ne disposent pas déjà d'un compte chèques ouvert dans nos livres. Offre non cumulable avec la prime de bienvenue. Pour les mineurs, l'accord des représentants légaux est obligatoire.

(2) L'offre Premium est réservée aux clients particuliers et est soumise à conditions : les conditions et tarifs sont détaillés dans le barème tarifaire en vigueur portant les principales conditions générales de banque de la Caisse Régionale. Offre réservée aux personnes éligibles**. La cotisation est susceptible d'évoluer conformément à ce même barème tarifaire en vigueur. Les produits et services qui composent l'offre Premium peuvent être souscrits séparément : renseignez-vous auprès de votre Caisse Régionale pour connaître les conditions et tarifs applicables ou pour toute information relative à cette offre. Pour les mineurs, l'accord des représentants légaux est obligatoire.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Offre réservée aux personnes éligibles** et valable pendant toute la durée des études au sein des établissements partenaires, sous condition de justification de la scolarité chaque année. Offre valable sur les cartes Mastercard classique et Gold, et Visa classique et Premier. Pour les mineurs, l'accord des représentants légaux est obligatoire pour souscrire une carte bancaire. Voir conditions et limites indiquées au contrat ainsi que nos conditions générales de banque en vigueur concernant les facturations complémentaires à la cotisation.

(4) Offre valable jusqu'au 30/06/2025, pour les étudiants inscrits dans les établissements suivants : NEOMA BS Reims, Science Po Reims, Arts et Métiers Châlons-en-Champagne, SCBS (Yschools) Charleville-Mézières, ELISA Aerospace Saint-Quentin, IDRAC Business School Soissons, Ecole d'Ingénieurs en Sciences Industrielles et Numériques Reims et Charleville-Mézières. À partir de 16 ans, sous réserve de modification, sur les Prêts Personnels Amortissables. Sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter du jour de l'acceptation de l'offre de contrat de crédit. Pour les mineurs, souscription du prêt par les représentants légaux.

*Coût de connexion et de communication selon fournisseur d'accès. Téléchargement et accès gratuits de l'application APY, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de cette application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc. WhatsApp et Instagram sont des marques de Meta Platforms Inc.

**Toutes ces offres sont valables jusqu'au 30/06/2025 et susceptibles d'évolutions ; elles sont réservées aux étudiants inscrits dans les établissements suivants : NEOMA BS Reims, Science Po Reims, Arts et Métiers Châlons-en-Champagne, SCBS (Yschools) Charleville-Mézières, ELISA Aerospace Saint-Quentin, IDRAC Business School Soissons, Ecole d'Ingénieurs en Sciences Industrielles et Numériques Reims et Charleville-Mézières. Pour bénéficier de ces offres, il faudra respecter les conditions spécifiques à chaque produit ou service et présenter sa carte d'étudiant valable pour l'année universitaire en cours. Renseignez-vous auprès de nos agences pour connaître les conditions de ces produits et services. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément.

Ne pas jeter sur la voie publique.

APY est une offre distribuée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST
Société coopérative à capital variable - Agréée en tant qu'établissement de Crédit - Société de courtage
d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en
Assurances sous le n° ORIAS 07 022 663 - RCS Reims n° 394157 085 - Siège social : 25 rue Liebigier - 51100 REIMS
IDU ADEME: FR254269_01FBNY.

LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

LE PRÊT SANS CAUTION BRED GRANDES ÉCOLES

BRED
espace

La banque en ligne
qui sait vous conseiller

GRANDES
ÉCOLES



NEOMA a conclu un accord avec la BRED Banque Populaire et son équipe dédiée aux étudiants des grandes écoles (BRED Espace Grandes Ecoles). Cet accord permet d'accorder à nos étudiants un prêt à un taux attractif sans la caution d'un tiers.

C'est quoi ?

- C'est un prêt étudiant qui permet de financer ses études ; il est accordé sans prendre de garantie (pas de caution nécessaire de votre famille ou d'un tiers).
- Le prêt finance d'abord les frais de scolarité, qui sont directement versés à l'école sur demande de l'étudiant.
- Le prêt permet aussi de financer certains frais liés aux études comme le loyer, le transport, une expérience à l'étranger...
- Ce prêt est assorti d'une offre bancaire personnalisée (avec le code partenaire NEOMA) et spécialement conçue pour les étudiants des grandes écoles.

Quelles sont ses caractéristiques ?

- Financement des frais de scolarité et de certains frais de vie (loyer, transport, stage à l'étranger...) dans la limite de 60 000 €
- Taux préférentiel attractif
- Pas de frais de dossier
- Pas de caution d'un tiers
- Frais de scolarité directement décaissés à l'école
- Durée du prêt de 24 à 156 mois selon le montant emprunté
- Durée de remboursement de 12 à 96 mois selon le montant emprunté

Quel est le fonctionnement ?

Trois grandes périodes dans la vie du prêt :

- Le décaissement fractionné, en début de chaque année scolaire,
- La franchise, en attendant de trouver votre premier emploi et d'être capable de rembourser,
- L'amortissement, c'est-à-dire le remboursement de l'emprunt

Les avantages

- La souplesse d'un prêt étudiant : décaissement fractionné, franchise et remboursement du capital une fois que vous avez commencé à travailler
- Le prix : pas de frais de dossier et un taux particulièrement attractif
- L'accessibilité : pas de caution d'un tiers exigée
- La facilité : le règlement des factures de l'école est géré simplement sur demande de l'étudiant
- Des services bancaires à tarifs préférentiels :
 - Une convention Grandes Ecoles à tarif réduit
 - Un forfait international pour simplifier votre expérience à l'étranger
 - Une assurance habitation et responsabilité civile, répondant à vos besoins même en colocation.
- L'accompagnement et la proximité : Un conseiller dédié au sein de l'équipe BRED Espace Grandes Ecoles, spécialiste des problématiques étudiantes.

Pour en savoir plus :

Contactez l'équipe BRED Espace Grandes Ecoles : bredespacegrandesecoles@bred.fr

<https://www.bredespace.com/fr/etudiants/etudiants-grandes-ecoles>

LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES



**CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE**



AVANTAGES
ÉCOLES PARTENAIRES

et **DES OFFRES SPÉCIALES⁽¹⁾
CUMULABLES À VOLONTÉ !**

Partenaire de nombreuses écoles et universités,
la Caisse d'Épargne Ile-de-France accompagne
les étudiants et les jeunes franciliens.

Vous pouvez compter sur une banque qui s'engage à vos côtés.

N'hésitez pas à cumuler les offres qui vous sont réservées.



**FLASHÉZ VITE CE CODE
POUR CONNAÎTRE
VOS OFFRES EN DÉTAIL**



NOS SOLUTIONS ÉTUDIANTS

**Votre Carte Visa et
tous les services essentiels**

pour 1€/an⁽¹⁾⁽²⁾ pendant 6 ans !

Jusqu'au 30/04/2025 inclus.

- Carte Visa Classic ou Visa Premier⁽³⁾ ou Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽⁴⁾
- Protection des moyens de paiement, clés, papiers d'identité⁽⁵⁾
- Autorisation de découvert personnalisée⁽⁶⁾

Offre valable dans le cadre de l'offre groupée Formule "Confort"

**Option Internationale offerte⁽⁷⁾
formule 1 « Voyage » ou formule 2 « Séjour »**

(1) Cette offre préférentielle est réservée aux étudiants, apprentis et alternants d'une école en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) lors de la souscription âgés de 16 à 28 ans inclus. Sous réserve d'acceptation de la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. (2) Offre valable une seule fois du 01/01/2025 au 30/04/2025 et réservée aux prospects pour souscrire à la CEIDF d'un premier compte de dépôt assorti de l'offre groupée de services « Formule Confort » (Formule Individuelle), composée d'une carte de paiement internationale accompagnée d'un socle de services pratiques. Voir détail des Formules dans la brochure tarifaire. Cette tarification est valable pendant 6 ans. Au-delà, coût selon la tarification en vigueur. (3) La carte Visa Classic est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs ; les cartes Visa Classic à débit différé et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs. (4) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. (5) Assurance perte et vol des moyens de paiements, contrat assuré par EPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances et distribué par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - Capital : 2 375 000 000 euros - 382 800 942 RCS Paris - Siège social : 19 rue du Louvre 75001 Paris. (6) Uniquement pour les clients mineurs. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. Le montant découvert sera défini en fonction de l'analyse préalable de votre situation financière. Les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période. (7) Option Internationale formule 1 « Voyage » ou formule 2 « Séjour » offerte pour tout client âgé de 18 à 25 ans inclus. Le service Option Internationale est un service bancaire rattaché au compte de dépôt. Les avantages tarifaires sont limités en nombre d'opérations de retrait ou de paiement effectuées sur le compte (individuel ou joint) et s'appliquent quel que soit le nombre de cartes (bancaires) souscrites(s), voir le détail de l'Option Internationale dans les conditions tarifaires prévues pour la clientèle des Particuliers.

LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

Un Crédit Étudiant à taux préférentiel⁽¹⁾



FLASHÉZ VITE CE CODE
POUR CONNAÎTRE
VOS OFFRES EN DÉTAIL



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.

VOS CADEAUX DE BIENVENUE

Jusqu'au 30/04/2025

80 €
offerts

Un abondement de bienvenue
de 80 €⁽²⁾⁽⁴⁾ sous réserve de
l'ouverture d'un compte de dépôt



Sous réserve de l'ouverture d'un compte épargne avec
mise en place de versements mensuels⁽²⁾⁽⁴⁾.

15 €⁽²⁾⁽⁴⁾

versés sur votre compte épargne



5 €⁽²⁾⁽⁴⁾ versés à
notre association
partenaire :

**#1CABASPOUR
ÉTUDIANT**

(1) Offre réservée aux étudiants d'une école en partenariat avec la CEIDF lors de la souscription âgés de 16 à 28 ans sous réserve d'acceptation par la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. Montant maximum emprunté : jusqu'à 6000 € pour une durée de 12 à 120 mois, frais de dossiers offerts. Pour les personnes de moins de 18 ans, le prêt est soumis par les représentants légaux. Taux valable du 01/01/2025 au 30/04/2025. Au-delà de cette date, renseignez-vous auprès de votre Conseiller. (2) Offre valable une seule fois du 01/01/2025 au 30/04/2025 réservée aux étudiants, apprentis et alternants d'une école en partenariat avec la CEIDF lors de la souscription. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. (3) 80 euros offerts pour l'ouverture d'un premier compte de dépôt à la CEIDF par un prospect. Les 80 € seront versés sur le compte de dépôt le 4^e mois suivant la souscription définitive du contrat. Par ailleurs, le compte de dépôt devra avoir enregistré des mouvements créditeurs et débiteurs reliant une activité économique (paiements par carte bancaire, domiciliation de revenus, prélèvements automatés, etc.) et ne pas avoir enregistré d'incidents de paiement. (4) Offre conditionnée à la souscription d'un produit éligible (Livret A, Livret Jeune ou Plan Épargne Logement (PEL)) avec la mise en place de versements mensuels et sous réserve de ne pas avoir clôturé ce même produit dans les 3 mois précédents la souscription. La souscription du produit s'entend sous réserve des conditions d'éligibilité propres à ce dernier et d'acceptation par la CEIDF. La mise en place de versements mensuels est de 10 euros minimum/mois pour le Livret A ou le Livret Jeune et de 45 euros/mois pour le PEL. Les 15 euros seront versés sur le compte d'épargne, le 4^e mois calendaire suivant la souscription définitive du contrat. 5 euros seront versés par la CEIDF à notre Association partenaire 1CabaspourÉtudiant. Pour en savoir plus, <https://1cabaspourétudiant.fr/>

Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en adressant votre demande à Caisse d'Épargne Ile-de-France - Service Relations Clientèle - 2828 rue Neuve Tobiac - CS91344 - 75633 Paris Cedex 13, ou par courrier électronique à contact@onnespersonnelles@caidf.caisse-epargne.fr



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

5€

⁽¹⁾⁽²⁾ reversés à notre Association Partenaire
pour chaque ouverture d'un compte
épargne jusqu'au 30/04/2025 :



Sara est étudiante

Elle vit loin de sa famille
Elle ne mange que des pâtes

sara a rejoint l'association
#1CABASPOURÉTUDIANT
Elle a une marraine

Elle se sent moins seule
Elle mange mieux

comme Sara,
inscris-toi !



**#1CABASPOUR
ÉTUDIANT**
ASSOCIATION 1901

1cabaspourétudiant.fr



COMMENT ÇA MARCHE ?

- #1** Je m'inscris sur le site en tant qu'étudiant-e
- #2** L'association #1CABASpourÉtudiant me met en lien avec 1 marraine/parrain dans ma ville d'études
- #3** on prend contact pour faire connaissance
- #4** on se rencontre régulièrement pour créer notre parrainage

(1) Offre valable du 01/01/2025 au 30/04/2025 réservée aux étudiants, apprentis et alternants d'une école en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) lors de la souscription. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. (2) 5 euros seront versés par la CEIDF à notre Association partenaire 1CabaspourÉtudiant. Pour en savoir plus, <https://1cabaspourétudiant.fr/>

Communication à caractère publicitaire. Offres soumises à conditions

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28 rue Neuve Tobiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque Coopérative régie par les articles L572-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Direction et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital de 2 275 000 000 euros - RCS 900 942 RCS Paris - Siège social : 13, rue du Louvre - 75001 Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR22Z581_01QHND (PCE - SIRET 493 455 042).

Création : Pôle Company. Crédit photo : Getty Images. Ref : 139-DP-12/24-3E39

Ne pas jeter sur la voie publique.



LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

Contacts banques partenaires

REIMS			
Caisse d'Épargne	SERKAN KAYAG ANAIS PIERRET DYLAN GRANGENOIS	serkan.kayag@cegee.caisse-epargne.fr anais.pierret@cegee.caisse-epargne.fr dylan.grangenois@cegee.caisse-epargne.fr	03 51 08 75 22 03 51 08 71 65
Société Générale Grand Est	Anaïs DABONVILLE	anais.a.dabonville@socgen.com	03 26 84 57 63
Crédit Coopératif	Karine DUMORTIER	karine.demortier@credit-cooperatif.coop	
BNP PARIBAS	Franck LACLEF	reims-carnot@bnpparibas.com	
Crédit Agricole		apy@ca-nord-est.fr	03 26 24 30 79
BRED Espace Grandes Ecoles		bredespacegrandesecoles@bred.fr	09 69 36 11 15
Crédit Mutuel		08850@cmne.fr	
LCL Crédit du Nord CIC	Agence à proximité de votre domicile		

LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

ROUEN			
La Banque Postale	Elisabeth BILLAUDEL Laura BARBIER	elisabeth.billaudel@laposte.fr laura.barbier@labanquepostale.fr	02 76 38 50 43 06 07 89 94 27
BNP Paribas	Julie HEMONNET Alexandre GERARD	julie.hemonnet@bnpparibas.com alexandre.p.gerar@bnpparibas.com	02 32 10 54 14 01 34 25 53 58
Crédit Agricole	Corinne JOUAN	corinne.jouan@ca-normandie-seine.fr	02 32 19 97 11
LCL	Olivia MACHURAU	olivia.machuroux@lcl.com	02 32 10 86 01
Société Générale	Annabelle HUBLET	annabelle.hublet@socgen.com	06 12 06 84 43
BRED Espace Grandes Ecoles		bredespacegrandesecoles@bred.fr	09 69 36 11 15
CIC Crédit coopératif Crédit Mutuel Nord Europe Crédit du Nord Caisse d'Épargne	Agence à proximité de votre domicile		

PARIS			
BNP Paribas	Benoit LABARDACQ	paris-tolbiac-13e@bnpparibas.com	
Caisse d'Épargne	Agence Paris Italie	agence.paris-italie@ceidf.caisse-epargne.fr	01 71 39 13 13
BRED Espace Grandes Ecoles		bredespacegrandesecoles@bred.fr	09 69 36 11 15
Crédit Agricole Crédit coopératif HSBC Société Générale Crédit Mutuel LCL Crédit Agricole La Banque Postale	Agence à proximité de votre domicile		



LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

Le prêt étudiant garanti par l'Etat

L'État a créé un fond de garantie « prêts étudiants » en partenariat avec certains établissements bancaires (la Société Générale, le Crédit Mutuel, le CIC, la Banque Populaire, la BRED avec son équipe dédiée aux étudiants BRED Espace Grandes Ecoles et certaines Caisses d'Épargne), qui peuvent accorder un prêt d'un montant maximum de 20 000€ pour tous les étudiants de moins de 28 ans, français ou ressortissants de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen, sans conditions de ressources, sans caution parentale ou d'un tiers. Le taux d'intérêt est fixé par la banque.

La possibilité de remboursement différé (partiel ou total) après l'obtention du diplôme est laissée au choix de l'étudiant emprunteur.

L'enveloppe allouée par l'état étant très faible, vous devez vous manifester le plus rapidement possible, avant l'été.

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/pret-etudiant-garanti-par-l-etat-1723>



LE FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES

SIMULATION DE FINANCEMENT

Axel, 17 ans, Bac ES
Intègre le programme Global BBA

Année 1

Bourse CROUS échelon 5 5 212€ / an
Bourse sociale de NEOMA 3 000€
APL 2 100€ / an
Job d'été - 6 semaines 1 600€ net
Stage en France - 3 mois 1 800€

TOTAL 13 712€

Année 2

Bourse CROUS échelon 5 5 212€ / an
Bourse sociale de NEOMA 3 000€
APL 2 100€ / an
Job étudiant 15h/semaine sur 12 mois
5 900€ net

TOTAL 16 212€

Année 3

Bourse CROUS échelon 5 5 212€ / an
APL 2 100€ / an
Bourse sociale de NEOMA 3 000€ / an
Job étudiant 15h/semaine sur 12 mois
2 950€ net
Stage Startup - 2 mois 1 200€

TOTAL 14 462€

Année 4

APL 2 100€ / an
Parcours Alternance 8 960€ net

TOTAL 11 060€

Au cours de son parcours Global BBA, Axel aura bénéficié de 55 446 € de revenus complémentaires, ce qui lui aura permis de couvrir la totalité de ses frais de scolarité.

Elisa, 20 ans, Bac ES
2 ans de classe prépa
Intègre le programme PGE

Année 1

Bourse CROUS échelon 4 4 587€ / an
Bourse sociale de NEOMA 3 200€
APL 1 800€ / an
Stage - 14 semaines 2 100€

TOTAL 11 687€

Année 2

Bourse CROUS échelon 4 4 587€ / an
APL 1 800€ / an
Bourse sociale de NEOMA 3 200€ / an
Job étudiant 8h/semaine sur 8 mois
2 770€ net

TOTAL 12 357€

Année 3

Bourse CROUS échelon 4 4 587€ / an
APL 1 800€ / an
Bourse sociale de NEOMA 3 200€ / an
Stage - 6 mois 3 600€

TOTAL 13 187€

Au cours de son parcours PGE, Elisa aura bénéficié de 37 231€ de revenus complémentaires, ce qui lui aura permis de couvrir 71,6% de ses frais de scolarité.

Ces données sont une estimation et sont susceptibles d'évolution. Elles ne sont pas contractuelles et n'engagent pas NEOMA BS.

LES RÉFÉRENTES

Le financement participatif

Phénomène à la mode, le financement participatif permet de toucher des dons (crowdfunding) ou prêts de particuliers (crowdlending) et de contourner les acteurs traditionnels comme les banques, l'État, les fondations etc. S'il ne se substitue pas aux aides publiques et ne peut assurer un véritable revenu pour vivre, le crowdfunding peut être une piste pour les étudiants qui cherchent à financer une partie de leur quotidien ou certains projets.

Quelques sites de crowdfunding :

Les plus connus :

wweeddo



Première plateforme de projets pour les jeunes de 13 à 30 ans, qui réunit plus de 10000 jeunes et une centaine de partenaires publics et privés.

En quelques clics les jeunes peuvent obtenir de la visibilité et des soutiens pour leurs projets (contacts, conseils, encouragements, matériel, financements) grâce à la communauté WVEEDDOO composée d'acteurs qui ont intérêt à les encourager dans leur réussite.

La plateforme est gratuite pour les jeunes.

<https://wweeddo.com/>

Ulule



Au-delà du financement, Ulule accompagne les créateurs en les aidant à concrétiser leurs idées, à co-créeer avec leurs communautés, à faire parler de leurs projets et à les faire grandir. Pionnier du crowdfunding depuis 2010, Ulule est devenu le premier incubateur participatif de projets à impact positif. Sa communauté de près de 3 millions de membres a permis à près de 30 000 projets de voir le jour.

<https://fr.ulule.com/>

Kisskissbankbank



L'autre pionnier du crowdfunding en France, KissKissBankBank est une plateforme de financement participatif régulée par les autorités françaises. Elle compte aujourd'hui une communauté de plus de 2 millions personnes.

<https://www.kisskissbankbank.com/>

Etudiants internationaux :

Indiegogo

INDIEGOGO

Un des leaders mondiaux du crowdfunding, Indiegogo réunit des projets de tous types pour tous les porteurs de projets. Proposant de nombreux outils en back-office, ainsi que des services pour la pré-campagne et la post-campagne, Indiegogo a également une communauté importante dispersés dans plus de 200 pays.

<https://www.indiegogo.com/>

Kickstarter

KICKSTARTER

L'autre leader du crowdfunding, Kickstarter est la première plateforme internationale de crowdfunding à voir le jour en 2009. Dédiée aux créatifs et créateurs avec une communauté de 15 millions de backers, plus de 150,000 projets ont été financés sur Kickstarter.

<https://www.kickstarter.com/>

LA PROCÉDURE

Le Sponsoring

Vous n'y avez peut-être pas pensé, mais vous pouvez vous faire sponsoriser durant vos études ! A l'image de certains sportifs, l'entreprise qui vous parraine "parie" sur votre réussite en vous aidant financièrement grâce à une bourse d'études. C'est un dispositif gagnant-gagnant entre l'entreprise et vous puisque vous recevez une aide précieuse pour financer vos études et que l'entreprise qui vous parraine gagne un jeune formé qui travaillera en son sein une fois le diplôme en poche !

Crème de la Crème permet aux entreprises de faire appel aux compétences et aux services des étudiants des meilleures écoles. Qu'elles aient besoin d'une étude de marché, d'une stratégie de communication ou bien encore de créer un site web, un étudiant qualifié leur proposera ses services moyennant un prix tout à fait abordable au regard des prix du marché. Crème de la Crème c'est une solution financière pour les étudiants, qui n'ont pas toujours les moyens d'être en totale autonomie sur ce sujet. Crème de la Crème vous permet de miser sur vos compétences pour rembourser vos frais de scolarité, ou de payer votre loyer tout en travaillant sur des missions professionnalisantes que vous pourrez faire valoriser par la suite.

<https://cremedelacreme.io>

Solution de financement pour les étudiants internationaux

Partez étudier en France, l'esprit léger

Nous vous aidons à trouver une solution de financement pour votre projet de mobilité internationale

Trouver un financement adapté

Réussir son projet d'études pour la France est l'un des meilleurs moyens d'assurer son avenir et ses choix futurs. Mais son financement est un sujet crucial pour toutes les familles.

Anticiper son projet de mobilité internationale

Entre les frais de scolarité, la caution pour études, les frais de logement et de vie, ou l'équipement en ordinateur et téléphonie mobile, l'investissement dans la mobilité internationale vers la France est important et se doit donc d'être anticipé.

Avicenter, la solution financière pour une mobilité internationale réussie

Pour faire face à toutes ses dépenses, un financement spécifique est souvent nécessaire. Parce que nous sommes conscients de toutes ces difficultés, nous vous proposons des solutions de financement !

<https://www.avicenter.fr/>



Accompagnement dédié

Avicenter met en œuvre son expertise financière et son réseau de partenaires bancaires en France, pour vous aider à obtenir un prêt bancaire via un proche vivant en France. Ce qui lui permettra de financer les différents frais liés à votre projet d'études (Caution, frais de scolarité, billets d'avion, logement).

Avicenter vous accompagne depuis, la constitution du dossier de demande de crédit, en passant par la signature de l'offre de prêt, jusqu'à la délivrance de l'attestation de virement irrévocable ! Ainsi vous économiser du temps, de l'énergie et de l'argent !

Conditions d'éligibilité

- Avoir un proche/parent ayant un domicile fiscal en France
- Le proche/parent doit avoir une activité professionnelle régulière
- Le proche/parent doit avoir la nationalité Française ou une carte de séjour de plus de 5 ans.

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants OUTGOING



LES AIDES RÉGIONALES GRAND EST

La région Grand Est soutient la mobilité internationale de ses étudiants afin de renforcer leur employabilité au terme de leurs études.

Les aides de ce dispositif s'adressent à tous les étudiants, sans conditions de ressources et sont bonifiées si les étudiants sont titulaires d'une bourse du CROUS ou effectuent leur mobilité dans un pays frontalier de la région GRAND-EST.

Le dispositif est ouvert aux étudiants jusqu'à 29 ans, inscrits :

- En BTS, DUT, Bac +3 à Bac +5, au titre d'une formation diplômante dans un établissement d'enseignement supérieur de la région GRAND-EST,
- Effectuant des études ou un stage à l'étranger, validé dans le cadre de leur diplôme,
- A l'exception des étudiants de nationalité étrangère réalisant des études ou un stage dans le pays dont ils sont ressortissants,
- Chaque étudiant ne peut bénéficier qu'une seule fois d'un de ces forfaits pendant son cursus,
- Les étudiants des Campuses de PARIS et ROUEN ne sont pas éligibles,
- Percevoir moins de 700 €/mois de rémunérations et/ou gratifications de stage,
- Payer un loyer à l'étranger durant toute la mobilité.

- > Forfait études : 500€ pour une durée minimum de 16 semaines,
- > Forfait stage court : 400€ pour une durée de 12 à 15 semaines,
- > Forfait stage long : 800€ pour une durée minimum de 16 semaines.
- > + 200€ si l'étudiant est boursier
- > +100€ si l'étudiant effectue sa mobilité dans un pays frontalier de la région GRAND-EST (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse)

Demande à saisir en ligne sur le site internet dédié à la gestion du dispositif régional, à l'adresse : Guide des aides régionales :

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-a-mobilite-internationale-etudiants/>

L'AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DU CROUS

Cette aide est réservée aux étudiants suivant un cursus dans un établissement d'enseignement supérieur public. Les étudiants de NEOMA Business School ne sont pas éligibles



LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants OUTGOING



L'AIDE RÉGIONALE PASSMONDE

La bourse PassMonde de la Région Normandie favorise la mobilité internationale des étudiants normands. Aide cumulable avec la bourse Erasmus et la bourse du Crous
Les conditions :

- Effectuer un stage ou un échange académique à l'étranger de 4 semaines minimum et de 26 semaines maximum sur la totalité de la formation (fractionnable en 2 séjours)
- Le foyer fiscal doit être domicilié en Normandie
- Le quotient familial doit être inférieur à 30 000€
- Non cumulable avec une aide émanant d'une autre région pour le même projet
- Avoir moins de 30 ans

Les montants :

- Forfait de 200€ pour mobilités réalisées dans les pays européens suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni y compris Iles Anglo Normandes, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Vatican
- Forfait de 400€ pour les autres destinations
- Auquel s'ajoute 40€ par semaine

Les modalités :

> Faire la demande sur le site

<https://www.normandie.fr/pass-monde-etudes-superieures>

> Faire la demande avant le départ

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants OUTGOING

LA BOURSE ERASMUS+

Il s'agit d'une bourse à la mobilité allouée aux étudiants qui effectuent un stage avec une délivrance obligatoire de crédits ECTS ou un échange à l'étranger, dans un pays de la zone européenne, pour une période comprise entre 2 et 12 mois.

La durée totale de financement Erasmus études et/ou stage ne peut pas dépasser 360 jours sur la durée totale du cursus de l'étudiant.

L'inclusion et la diversité est une priorité forte du programme. L'accent est mis sur l'égalité des chances au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques). Ce complément est de 250€ par mois.

LA BOURSE DE L'UNIVERSITÉ FRANCO-ALLEMANDE

L'Université Franco-Allemande souhaite encourager les contacts entre acteurs économiques d'une part, et étudiants, diplômés et doctorants d'autre part. Ce type d'échange est favorisé grâce à la Bourse UFA créée en 2014 (réservée aux étudiants du CESEM, cycle franco-allemand).

Financées par des entreprises de renom telles que Michelin Reifenwerke, la société Hutchinson GmbH, BNP Paribas et la banque SaarLB, ces bourses ne sont pas uniquement destinées à récompenser d'excellents parcours universitaires. Elles permettent également aux étudiants sélectionnés d'étoffer leur formation et leur CV, en effectuant par exemple un stage ou un mémoire de fin d'études consacré à l'entreprise. Ils peuvent ainsi acquérir une première expérience professionnelle et se constituer un réseau.

Les inscriptions se font entre le 2 mai et le 30 septembre de l'année en cours, et exclusivement en ligne sur : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etudiant/informations-pour-etudiants>



LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants **OUTGOING**

OFAJ
DFJW

L'AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE OFAJ

Par ce programme d'aide à la mobilité internationale, l'OFAJ vous propose d'effectuer un stage en Allemagne de quatre semaines minimum, dans une entreprise ou une institution du pays voisin. Intégré à votre parcours universitaire (stage obligatoire ou fortement recommandé dans votre cursus actuel), ce stage est l'occasion de développer vos compétences professionnelles et interculturelles.

Vous pouvez candidater à cette bourse si vous êtes étudiante ou étudiant inscrit régulièrement dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Ce stage doit faire partie intégrante de votre formation.

Cette bourse de 300€ par mois et pour 3 mois maximum peut être cumulée dans la limite de 1200€ par mois, avec la rémunération de stage et avec d'autres bourses (hors subventions de l'UFA et du CIERA).

Les stages se déroulant dans une institution française en Allemagne (ambassade, Institut français, école française, etc.) ne peuvent pas faire l'objet d'un soutien de Un rapport de stage d'environ 5 pages rédigé au choix en français ou en allemand sera réclamé au stagiaire à l'issue de son stage.

<https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html>

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants OUTGOING

LA BOURSE MyUS

<https://www.myus.com/scholarships/the-global-perspectives-scholarship/>

MyUS.com a le plaisir d'offrir sa bourse annuelle "Perspectives mondiales" - axée sur le rôle de l'apprentissage par l'expérience dans la préparation de diplômés.

Une étude menée par l'université de Rice décrit les nombreuses caractéristiques que les étudiants acquièrent au cours d'un programme international et qui les rendent beaucoup plus attrayants auprès des employeurs, d'un point de vue commercial international, après l'obtention de leur diplôme. L'étude révèle que les étudiants qui suivent un programme international sont beaucoup plus susceptibles d'être capables :

- Résoudre les problèmes de manière créative en appliquant des concepts familiers à des situations peu familières
- Contribuer à une équipe ethniquement diversifiée
- Avoir confiance en soi, tout en étant capable d'écouter et d'apprendre de personnes dont les systèmes de valeurs sont différents
- Prendre des risques personnels et agir de manière indépendante
- Être flexible et s'adapter à des situations qui évoluent rapidement
- Avoir une maîtrise de base de la langue locale et être capable de l'utiliser dans des situations pratiques
- Imaginer, prévoir, analyser ou traiter des situations commerciales à partir d'un cadre de référence culturel différent.

En tant qu'organisation mondiale, MyUS.com a un intérêt croissant et direct à préparer les futurs dirigeants d'entreprises internationales de demain à un succès à long terme.

C'est pourquoi, tous les étudiants qui répondent aux critères sont invités à poser leur candidature pour cette bourse.

Pour pouvoir bénéficier d'une bourse, les étudiants éligibles :

- doivent actuellement suivre des cours dans un pays autre que leur pays d'origine (étudier à l'étranger ou en tant qu'étudiant international)
- avoir été acceptés dans un programme d'études à l'étranger ou avoir étudié à l'étranger au cours des deux dernières années universitaires.
- doivent rédiger un essai de 500 mots expliquant en détail pourquoi ils ont choisi un programme international, comment ils pensent que ce programme améliorera leurs études (ou les a améliorées) et comment ils pensent que ce programme aura probablement un impact sur leurs perspectives par rapport à d'autres cultures et l'impact qu'il aura sur les succès futurs des entreprises. En outre, l'essai doit exprimer clairement comment ils pensent que leur expérience d'études à l'étranger les rendra de plus en plus compétitifs sur le marché mondial du travail actuel.

Comment postuler : Date limite pour la soumission de cette bourse :

30 novembre 2025.

Pour participer, envoyez un courriel à scholarships@myus.com avec les informations suivantes :

- Votre essai (joint en tant que document ou inclus dans le corps du courriel)
- Une photo de vous-même (l'image doit vous représenter seul)
- Toute information supplémentaire pertinente qui, selon vous, aidera à raconter votre histoire

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Toute soumission non reçue par ce courriel sera disqualifiée. Si vous avez des difficultés à soumettre votre essai, veuillez contacter MyUS.com à l'adresse : applicationhelp@myus.com pour obtenir de l'aide. Les essais seront examinés - et le lauréat sera sélectionné - en fonction de la capacité de l'étudiant à communiquer son histoire en rapport avec les questions ci-dessus et avec le thème principal de la bourse, ainsi que du caractère réfléchi de son essai.

Éligibilité

Pour demander la bourse, le candidat doit être un étudiant actuellement inscrit dans une université officiellement reconnue et accréditée et doit être actuellement inscrit ou avoir déjà été accepté dans un programme d'études à l'étranger ou en tant qu'étudiant international.

En outre, les étudiants éligibles doivent être en règle avec leur université. Les étudiants qui ont été suspendus, qui sont en période d'essai ou qui ont violé les règles de leur université seront disqualifiés.

Les candidats doivent être acceptés dans une université ou être actuellement inscrits dans un programme de premier cycle ou de deuxième cycle.

Si le candidat ou son parent/tuteur légal est employé par MyUS.com au moment où la bourse est accordée, l'étudiant sera considéré comme inéligible. L'éligibilité des finalistes sera vérifiée avant la sélection des gagnants.

Description des fonds de bourses d'études

Le bénéficiaire de la bourse recevra une bourse d'études unique de 2 500 \$US qui sera appliquée aux dépenses admissibles, y compris les frais de scolarité des étudiants de premier et de deuxième cycles, les droits de scolarité, les livres et le logement et les repas sur le campus pour l'année universitaire 2025 ou 2026. Les fonds sont fournis par Access Shipping LLC (MyUS.com).

Les paiements émis par MyUS.com sont payables à l'université de l'étudiant et envoyés après le 31 décembre 2025, directement à l'université agréée désignée par l'étudiant.

Sélection et annonce des gagnants

Le lauréat de la bourse sera sélectionné par MyUS.com après la date limite d'inscription du 30 Novembre 2025. Le gagnant sera annoncé et notifié par courrier électronique au plus tard le 31 décembre 2025.

Approbation de l'université

L'établissement doit être accrédité et reconnu par le gouvernement dans lequel l'université est établie. Les étudiants qui fréquentent des universités qui ne répondent pas aux critères seront disqualifiés.

Responsabilités du bénéficiaire

Le bénéficiaire doit être inscrit sans interruption, sauf en cas de maladie, d'urgence ou de service militaire. Il incombe au bénéficiaire de vérifier la réception des fonds auprès de l'établissement désigné et d'informer MyUS.com si le chèque de la bourse n'arrive pas dans les 30 jours suivant la date d'émission. MyUS.com se réserve le droit de modifier ou d'interrompre ce programme à tout moment et sans préavis.

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING

LA BOURSE D'EXCELLENCE EIFFEL



VOLET MASTER :

La bourse d'excellence EIFFEL (volet master) d'un montant de 1 181 € par mois, financée par le ministère français des affaires étrangères, peut être accordée aux meilleurs étudiants étrangers, proposés par l'établissement d'accueil en France. Sa durée est limitée selon la nature du diplôme préparé.

Montant/Prestations : 1 181 € par mois

À cette allocation mensuelle s'ajoute la prise en charge directe de plusieurs prestations : voyage, couverture médicale, activités culturelles. Les boursiers peuvent également bénéficier de l'allocation supplémentaire de logement.

Durée

La bourse EIFFEL est attribuée, sous réserve que l'étudiant ait satisfait aux obligations académiques de chaque année du cursus, pour une durée de 12 mois maximum lors d'une inscription en M2, pour une durée de 24 mois au maximum pour une inscription en M1 et pour une durée de 36 mois au maximum pour la préparation d'un diplôme d'ingénieur.

Âge : 25 ans maximum à la date du comité de sélection

Nationalité : Toutes

Niveau d'études : master.

Contact : admissions@neoma-bs.fr

VOLET DOCTORAT :

La bourse EIFFEL (volet doctorat) d'un montant de 1 800 € par mois pour une durée de 12 mois maximum, est financée par le ministère français des Affaires étrangères. Elle peut être accordée aux meilleurs étudiants étrangers, proposés par leur établissement d'accueil en France.

Montant/Prestations : 1 800 € par mois

À cette allocation mensuelle s'ajoute la prise en charge directe de plusieurs prestations : un voyage aller-retour (pour les étudiants en droit et sciences politiques qui effectueraient plusieurs séjours, un seul voyage aller/retour sera pris en charge), couverture sociale, activités culturelles.

Les boursiers peuvent également bénéficier de l'allocation supplémentaire de logement.

Durée

• 12 mois maximum

• Les 12 mois pourront, pour les étudiants en droit et sciences politiques uniquement et après accord de la commission de sélection, être fractionnés en 3 séjours maximum (de 3 à 4 mois) étalés sur 3 ans au plus, chacun alternés avec un séjour dans le pays d'origine.

Âge : 30 ans maximum à la date du comité de sélection

Nationalité : Toutes

Niveau d'études : doctorat.

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING

La bourse De La Fondation Flywire

La Fondation Flywire vise à améliorer l'égalité et l'accessibilité financière pour les individus et les communautés sous-représentés. Les bourses sont attribuées sur les thèmes suivants :

- Justice sociale
- Santé mondiale
- Citoyenneté mondiale
- Développement durable

Éligibilité

- Notre programme de bourses d'études s'adresse exclusivement aux étudiants de premier cycle.
- Les candidats peuvent être citoyens de n'importe quel pays, mais doivent fréquenter un établissement situé dans l'un des pays énumérés sur notre page FAQ.
- Les candidats doivent être inscrits pour le trimestre d'automne 2025. Les fonds ne peuvent pas être reportés à des trimestres ultérieurs.
- Ouvert à tous les domaines d'études.
- Chaque étudiant ne peut postuler qu'à une seule des quatre catégories de bourses.



Comment postuler

contact: foundation@flywire.com

Tous les candidats éligibles doivent remplir le formulaire de candidature. Toutes les candidatures doivent être soumises en anglais. Les réponses écrites aux questions suivantes doivent figurer dans le formulaire de candidature :

1. Parlez-nous de vous : qu'étudiez-vous et dans quelle école ?
2. Quels obstacles avez-vous dû surmonter pour poursuivre vos études ?
3. Qu'espérez-vous réaliser grâce à vos études et quel est le lien avec le thème de la bourse que vous avez choisie ?

Critères de sélection

Un comité de sélection composé de membres de la Flywire Charitable Foundation et de divers employés de Flywire au niveau mondial examinera chaque candidature individuellement. Les critères utilisés dans le processus de sélection sont les suivants

- Respect des consignes : Le candidat satisfait à toutes les exigences, répond clairement aux questions posées par Flywire et démontre le lien entre ses études et la bourse qu'il a sélectionnée.
- Persévérance : Le candidat donne un aperçu clair de sa personnalité, de ses intérêts et de ses valeurs et fait preuve de détermination et de résilience face aux obstacles.
- Leadership : Le candidat décrit ses objectifs personnels, académiques et/ou professionnels et indique comment ses études l'aident à atteindre ses objectifs.

<https://www.flywire.com/company/foundation/scholarships>

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING

LES BOURSES DU GOUVERNEMENT HONGROIS

Grâce au soutien financier du gouvernement hongrois, la Fondation publique Tempus offre des bourses aux étudiants étrangers de l'enseignement supérieur qui souhaitent approfondir leurs connaissances et acquérir de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur hongrois.

Les bourses du Gouvernement Hongrois sont applicables pour :

- semestre d'étude 3-10 mois
- cursus complet 24/36 mois
- séjours de recherche 3 jours à 10 mois
- cours d'été 2-4 semaines



Les conditions et la liste des documents de candidature nécessaires, sont disponibles sur le site Web : <http://tka.hu/international-programmes/4133/information-for-applicants> Les conditions (nombre de boursiers, périodes, indemnités, etc.) de chaque type de bourse sont décrites dans les accords bilatéraux conclus avec l'État ou dans les conditions convenues en dernier lieu avec le bureau partenaire.



<http://campusbourses.campusfrance.org/fria/bourse/#/catalog>

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING

LA BOURSE EXCELLENCE MAJOR

Les bourses excellence MAJOR de l'AEFE et du ministère français de l'Europe et des affaires étrangères sont destinées à aider les meilleurs élèves étrangers des lycées à programme français de l'étranger à poursuivre des études de haut niveau dans l'enseignement supérieur français. La bourse excellence MAJOR est accordée pour 5 ans au maximum jusqu'au niveau Master 2 ou équivalent.

Montant/Prestations : La bourse excellence MAJOR est octroyée sur des critères académiques, les revenus familiaux étant pris en considération dans un second temps, après sélection. Elle confère à l'étudiant le statut de Boursier du Gouvernement Français (BGF), la prise en charge de la couverture sociale et de la mutuelle. Le boursier bénéficie de prestations selon le taux attribué par la commission de sélection. L'AEFE participe aux frais d'inscription et de déplacement relatifs aux concours d'accès aux grandes écoles à hauteur de 500 euros, et à la prise en charge de la taxe OFII à l'arrivée en France.

Âge : Pas de critère d'âge, mais obligation d'être scolarisé en terminale pour présenter une candidature.

Nationalité : Toutes

Particularités : Tous les élèves de terminale non français scolarisés dans un établissement homologué par le ministère de l'Education nationale.

Domaines d'études : Tous

Niveau d'études : licence; master

Conditions supplémentaires : La sélection doit être confirmée par l'obtention du baccalauréat avec mention «très bien» ou «bien» et l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Pour en savoir plus : <https://www.aefe.fr/orientation/lenseignement-superieur-en-france/devenir-boursier-excellence-major>

Contact

Agence pour l'enseignement français à l'étranger
Service orientation et enseignement supérieur
23, place de Catalogne - 75 014 PARIS
Tel : +33 (0)1 53 69 31 49
Email : excellence.aefe@diplomatie.gouv.fr

pour en savoir plus : <https://aefe.gouv.fr/fr/enseignement-francais/poursuite-des-etudes-dans-le-superieur/devenir-boursier-france-excellence-major>

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING



LA BOURSE EXCELLENCE CHARPAK (INDE)

Charpak est le programme de bourses du gouvernement français en Inde. Le programme de bourses est divisé en sous-programmes. Il permet à des étudiants indiens d'étudier au niveau du premier ou du troisième cycle dans des établissements publics et privés en France. Charpak Master : proposé aux étudiants indiens admis en master en France. La bourse est renouvelable une fois, sur demande et en fonction des résultats obtenus par le boursier en première année de master

Charpak Exchange : ouvert aux étudiants indiens de tous profils, de niveau licence ou master, qui étudient en France pendant un semestre dans le cadre d'un partenariat entre leur établissement indien et un établissement d'accueil français. Il est proposé deux fois par an : Session d'automne (septembre-décembre) et session de printemps (janvier-avril-mai).

Montant/Prestations :

- Allocation mensuelle de 860 euros
- Aide à la recherche d'un logement étudiant abordable (accès prioritaire aux résidences du CROUS, dans la limite des disponibilités)
- Aide à l'obtention du Visa étudiant

Âge : Max. 30 ans

Nationalité : Inde

Domaines d'études : Tous

Particularités : Pour toutes les disciplines universitaires

Niveau d'études : licence; master

Particularités : Bourse d'excellence pour un dossier avec de bonnes notes, et une bonne lettre de motivation

Maîtrise de la langue : La présentation d'un certificat de langue française dans les alliances françaises (Delf/Dalf) constitue un plus dans la procédure de sélection.

<https://www.inde.campusfrance.org/charpak-scholarship>

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING



Bourses Gouvernement Français LUMIERES

L' Ambassade de France au Mexique propose des bourses de 700 € mensuels aux étudiants admis en Master complet (M1 et 2) de toutes les disciplines 12 mois renouvelables.

- Si le candidat est accepté en M2 à l'issue du M1, la bourse sera renouvelée 12 mois supplémentaires.
- Si le candidat n'est pas accepté en M2 à l'issue du M1, la bourse ne durera que de 12 mois pour le M1.

Âge : Pas de limite d'âge

Nationalité : Mexique

Domaines d'études : Agriculture - agroalimentaire; Architecture, urbanisme et aménagement du territoire; **Arts**, culture, design et mode; Biologie; Chimie; Communication et journalisme; Droit; Environnement et sciences de la terre; Informatique; Langues et lettres; Management, gestion, finances et commerce; Mathématiques; Physique; Santé et professions sociales; Sciences de l'éducation; Sciences de l'ingénieur; Sciences économiques et politiques; Sciences humaines et sociales; Sports; Tourisme, hôtellerie et restauration; Transport et logistique

Niveau d'études : master

Maîtrise de la langue : DELF B2 ou TCF niveau 4

Inscription / Candidature

Voir Appel à candidatures :

<https://www.mexique.campusfrance.org/es>

cf. onglet "Becas"



LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING



Bourse Franco-Thai (BGF Thaïlande)

Le gouvernement français délivre par l'Ambassade de France en Thaïlande, dans le cadre de coopérations entre établissements français et établissements thaïlandais, des bourses aux étudiants, professeurs et chercheurs thaïlandais désireux de poursuivre études ou recherches en France.

Durée : Pour le master, la bourse sera normalement accordée pour une durée de 10 mois (2ème année de master). Néanmoins, dans certains cas spécifiques, la bourse pourrait être accordée pour deux ans pour un master.

Pour les doctorants, la bourse sera accordée pour une durée maximale de 3 ans.

Montant / Prestations : La bourse de protection sociale donne accès à un statut spécifique qui permet aux candidats de bénéficier de la protection sociale en France et d'autres avantages spécifiques (priorité accordée au logement, exonération des frais de scolarité pour certains établissements d'enseignement supérieur publics, programme, ..)

Bourse complète : En plus de la bourse de protection sociale, la bourse complète comprend une allocation mensuelle pour faire face aux frais de subsistance en France et éventuellement un billet d'avion pour un aller-retour en France.

Âge : 35 ans maximum

Nationalité : Thaïlande

Domaines d'études : Tous

Niveau d'études : master; doctorat

Maîtrise de la langue : Bon niveau de français et/ou anglais.

Contact

Service de Coopération et d'Action
Culturelle de l'Ambassade de France
en Thaïlande,
35 Charoenkrung Road, Soi 36, Bangrak,
Bangkok 10500

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING



LA BOURSE FRANCE EXCELLENCE (CORÉE DU SUD)

L'Ambassade de France en Corée lance son appel à candidatures pour l'attribution des bourses du gouvernement français France Excellence, permettant à des étudiants coréens de poursuivre des formations diplômantes de niveaux master et doctorat en France.

Montant/Prestations :

- Allocation mensuelle 860 euros environ en master / 1 588 euros environ en doctorat
- Billet aller-retour entre la Corée et la France
- Prise en charge des frais de scolarité pour un montant maximal de 5 000 euros par an
- Accès à une place en résidence universitaire (dans la limite des places disponibles), les frais et les charges demeurant toutefois à la charge de l'étudiant(e).
- La gratuité de la procédure Etudes en France (remboursement des frais de procédure).
- La bourse sera reconduite sous condition de passage en année supérieure.

Durée :

- Étudiants en M1 : 24 mois maximum, le versement de la bourse pour la deuxième année (M2) est conditionné à la réussite de la première année.
- Étudiants en M2 : 12 mois maximum
- Étudiants en doctorat : 36 mois maximum.

Nationalité : Corée du Sud

Âge : Les candidats en Master doivent être nés après le 1er janvier 1997, les candidats en

Doctorat doivent être nés après le 1er janvier 1995

Niveau d'études : master; doctorat

Maîtrise de la langue : Anglais ou français selon la formation choisie.

Conditions supplémentaires :

Cette bourse s'adresse aux étudiants de nationalité coréenne nouvellement inscrits ou admis dans un établissement d'enseignement supérieur français pour l'année de l'attribution de bourse.

Contact

Ambassade de France en Corée /
Campus France Corée
mél : [campusfrance@
institutfrancais-seoul.com](mailto:campusfrance@institutfrancais-seoul.com)

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING



LA BOURSE AVENIR (ESPAGNE)

L'Association de Amistad Hispano Francesa «Diálogo» et l'Ambassade de France en Espagne (Campus France Espagne) gèrent ces bourses pour une période d'études ou de stage en France.

AVENIR est un programme de bourses, financé par des entreprises partenaires françaises et espagnoles, par des centres d'enseignement supérieur français et par l'Ambassade de France en Espagne. Ce programme propose des bourses à des étudiants espagnols qui souhaitent poursuivre leurs études ou réaliser un stage en France.

L'excellence est le critère principal de sélection du programme de bourse AVENIR, pour des candidats appelés à devenir des cadres biculturels et bilingues.

Montant/Prestations : de 1 000 € à 10 000 €
Suivi en France et sécurité sociale pris en charge pour les étudiants qui auront un statut de boursier du gouvernement.

Durée de la bourse d'études : une année universitaire ou six mois pour les stages.

Nationalité : espagnole ou franco-espagnole

Domaines d'études : Le programme AVENIR soutient en priorité les cursus en ingénierie, finance, informatique ou nouvelles technologies de l'informatique, droit et commerce, sans toutefois exclure les autres disciplines.

Niveau d'études : licence; master; doctorat (priorité aux étudiants souhaitant effectuer un master)

Maîtrise de la langue : française au niveau intermédiaire B2 (TCF ou DELF-DALF) ou de la langue anglaise si la formation/le stage est en anglais.

Contact

Association Diálogo
Calle Doctor Castelo, 10
28009 Madrid
Tel : +34 91 559 72 77
avenir@dialogo.es
Ambassade de France en Espagne
madrid@campusfrance.org.uk



LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING

LA BOURSE FONDATION IBN ROCHD (MAROC)

La Fondation Ibn Rochd pour les Sciences et l'Innovation (FIRSI), lance pour l'année universitaire 2025/2026 la campagne de Bourse Grandes Ecoles Françaises. Cette bourse sera proposée aux meilleurs élèves marocains, scolarisés en CPGE et accédant en 1^{ère} année des Grandes Écoles d'Ingénieurs et assimilées et Grandes Écoles de Commerces françaises dont la liste est fixée par l'arrêté ministériel N°726.14 du 10 mars 2014.

Sont éligibles à cette bourse les élèves de nationalité marocaine, éligibles à la bourse de mérite, ayant effectué leur scolarité dans une CPGE au Maroc ou en France et sous condition de ressources.

La bourse GEF FIRSI de la Fondation Ibn Rochd se compose annuellement d'un montant mensuel de **6 000 MAD sur 10 mois**, de la prise en charge des frais d'inscription à hauteur de **30 000 MAD**, d'un billet d'avion A/R Maroc-France et d'un montant de **6 000 MAD** pour les frais d'installation.

Les candidatures à la « Bourse Fondation OCP » se font via la plateforme de candidature FIRSI : <https://firsi.eudonet.com/>

La Bourse GEF FIRSI est octroyée pour une durée de trois (3) années d'études à compter de l'année scolaire 2024/2025. Elle est suspendue en cas de redoublement, d'année de césure, de stage rémunéré, d'apprentissage, de contrat professionnel ou d'arrêt d'études.

LES AIDES A LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Etudiants INCOMING

ANNUAIRE DES PROGRAMMES DE BOURSES

CAMPUS FRANCE : ANNUAIRE DES PROGRAMMES DE BOURSES

Pour tous les étudiants qui souhaitent poursuivre leur scolarité à NEOMA Business School ou tous les étudiants qui souhaitent une expérience à l'international, Campus France propose un annuaire très complet de plus 600 programmes de bourses.

Selon votre niveau et domaine d'études, votre nationalité, différentes bourses peuvent vous être proposées

Retrouvez le catalogue sur le lien suivant :
<http://campusbourses.campusfrance.org/fria/bourse/#/catalog>



SYNTHÈSE DES BOURSES ET AIDES GÉRÉES PAR LE CENTRE DES BOURSES, AIDES ET PARTENARIATS

INTITULÉ	CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	INSCRIPTION / CANDIDATURE	CONTACT
Bourse d'état du CROUS	- Avoir moins de 28 ans au 1 ^{er} septembre de l'année universitaire, et suivre une formation qui peut accueillir des boursiers. Suivant les revenus de vos parents, le nombre d'enfants et l'éloignement de votre lieu d'études, vous pouvez avoir droit à une bourse sur critères sociaux.	à uploader sur : http://myneoma-gora.neoma-bs.fr/	bourses.aides.partenariats@neoma-bs.fr
Bourse sociale de NEOMA	- Etre boursier du Crous.	à uploader sur : http://myneoma-gora.neoma-bs.fr/	bourses.aides.partenariats@neoma-bs.fr
Bourse Jacques Lambert	Etre en année pré-master du Programme Grande Ecole. L'excellence académique et les difficultés financières sont étudiés.	Chaque année, NEOMA Business School sélectionne 6 dossiers d'étudiants et les soumet à la Fondation.	bourses.aides.partenariats@neoma-bs.fr
Bourse EIFFEL	Pour les étudiants incoming préparant un double diplôme PGE, un Mastère spécialisé, un doctorat.	NEOMA Business School sélectionne les dossiers en octobre et envoie les candidatures à Campus France.	admissions@neoma-bs.fr
Bourse UFA	Le Processus des inscriptions de bourses est seulement possible pour le cycle Franco-Allemand du programme CESEM.	Les inscriptions se font en ligne sur le site : www.dfn-ufa.org Les inscriptions se font entre le 2 mai et le 30 Septembre de l'année en cours.	bourses.aides.partenariats@neoma-bs.fr
Bourse Erasmus	Effectuer un séjour académique ou un stage dans un des pays de l'Union européenne éligible à la bourse Erasmus.	Suivre les instructions du Centre des Bourses, Aides et Partenariats.	bourses.aides.partenariats@neoma-bs.fr
Aide à la mobilité internationale	En fonction de chaque région.	Dossier à faire en ligne directement sur le site de la Région, puis attestation à faire valider par le Centre des Bourses, Aides & Partenariats.	Site de la Région



L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

LES STAGES

Pendant votre parcours de formation, vous aurez l'occasion d'effectuer plusieurs stages obligatoires de longue durée. Vos missions et vos responsabilités évolueront tout au long de votre parcours en entreprise et cette source de revenu pourra contribuer au financement de vos études.

Depuis le 1er janvier 2024, le montant de la gratification minimum d'un stagiaire pour un stage de plus de deux mois est de 4.35€/heure, soit approximativement 670€ par mois.

Contacts

- > conventions-rouen@neoma-bs.fr
- > conventions-reims@neoma-bs.fr

L'APPRENTISSAGE

Pendant cette période, vous alternez périodes de cours et périodes en entreprise. Vous serez exonérés des droits de scolarité (pris en charge par l'entreprise et son OPCO) et vous percevrez une rémunération calculée à partir d'un pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel de référence avec des charges sociales réduites pendant la durée de votre contrat.

Un apprenti perçoit au minimum **53% du smic ou de smc en M1, et 78% du smic ou smc en M2 (+ de 21 ans)**.

Contacts

- > apprentissage-rouen@neoma-bs.fr
- > apprentissage-reims@neoma-bs.fr

MyCareer@Neoma
by JobTeaser

NEOMA Business School vous accompagne dans votre projet professionnel et vous propose plus de 40 000 offres d'alternance accessibles sur notre site internet [JOBTEASER](https://neomabs.jobteaser.com/fr/job-offers) dès votre intégration.

<https://neomabs.jobteaser.com/fr/job-offers>

L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

LA PRIME D'ACTIVITÉ

La prime d'activité est un complément de revenu mensuel versé, sous condition de ressources, aux actifs dès 18 ans. Elle est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) et de la mutualité sociale agricole (MSA).

Les étudiants ou les personnes en contrat d'apprentissage peuvent bénéficier de la prime sous certaines conditions. Les étudiants salariés qui perçoivent plus de 1082,87 euros par mois

(c'est à dire 78% du Smic net) durant les trois mois qui précèdent leur demande, peuvent avoir droit à la prime. Il en est de même pour les apprentis ou les jeunes en stage en entreprise qui gagnent 78% du Smic.

Attention : les gratifications de stage ne sont pas considérées comme un revenu d'activité. Si vous êtes stagiaire, il vous faudra donc avoir un emploi à côté pour bénéficier de la prime.

Pour les étudiants et apprentis, le fait de vivre chez ses parents ne change pas les conditions d'accès à la prime.

Pour calculer la prime d'activité, rendez vous sur ce simulateur : <https://wwwd.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa/Formalités> :

La procédure est dématérialisée. Vous pouvez accéder au service en ligne auprès de la CAF ou de la MSA, selon le régime de protection sociale dont vous dépendez.

Chaque trimestre, vous devez déclarer sur internet l'ensemble des ressources (en net) de votre foyer : Ensemble de personnes remplissant une seule déclaration de revenus pour la réévaluation éventuelle de la prime d'activité.

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS B POUR LES APPRENTIS

L'aide au financement du permis de conduire a pour objectif de faciliter les déplacements entre domicile, employeur et école.

Conditions :

- Le contrat d'apprentissage doit être en cours d'exécution à la date de la demande de l'aide
- Etre engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire autorisant la conduite des véhicules de la catégorie B

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/cfa-aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b>

Services à contacter :

- > apprentissage-rouen@neoma-bs.fr
- > apprentissage-reims@neoma-bs.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

Faciliter l'accès au logement des moins de 25 ans et des alternants

Vous avez un emploi depuis moins de 18 mois et avez besoin d'un coup de pouce pour vous installer ? Action Logement propose une aide gratuite de 1 000 € pour accompagner et soutenir les jeunes actifs touchant moins de 1 400 euros mensuels.

Qui peut bénéficier de l'Aide Mon job Mon logement ?

Conditions du locataire

• Vous êtes :

- > Âgé(e) de moins de 25 ans et salarié(e) d'une entreprise du secteur privé y compris agricole située en France Métropolitaine ou DROM quelle que soit la nature de votre contrat de travail (CDI, CDD, Contrat Unique d'Insertion, Contrat de Travail Temporaire, intérimaires).
- > Alternant(e) (sans limite d'âge) d'une entreprise du secteur privé y compris agricole située en France Métropolitaine ou DROM en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Alternance avec un contrat de travail en cours ou une promesse d'embauche.
- > Vous disposez d'un contrat de travail depuis moins de 6 mois.
- > Vous percevez un salaire brut mensuel inférieur à 1400 euros mensuels.

Conditions du logement

- Votre logement est situé en France (métropole ou DROM) et constitue votre résidence principale.
- Vous êtes titulaire d'un bail de location vide ou meublée ou d'un bail en colocation au moment de la demande. Les logements Crous sont exclus.

>>> A SAVOIR :

L'aide au logement des jeunes actifs :

- n'est pas cumulable avec l'aide à la mobilité Action Logement de 1 000 €
- est cumulable avec l'Aide MOBILI-JEUNE

Quand effectuer votre demande ?

Les demandes complètes éligibles seront à déposer au plus tard avant le 31 décembre 2024. Une fois l'enveloppe atteinte, cette aide ne sera plus disponible.

<https://www.actionlogement.fr/aide-mon-job-mon-logement>



INFORMATIONS PRATIQUES

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DOMICILE/TRAVAIL

Votre employeur est tenu de prendre en charge une partie de vos frais de transports. Sa participation aux frais de transports publics est obligatoire. Elle est facultative en ce qui concerne les frais de transports personnels.

Les salariés du secteur privé qui prennent les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail bénéficient obligatoirement du remboursement partiel de ces frais.

Qui est concerné ?

Tous les salariés sont concernés, y compris ceux à temps partiel. A savoir : les apprentis et les stagiaires sont eux aussi concernés.

Pour quels transports ?

Pour les transports publics tels que : métro, bus, tramway, train, location de vélo. Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables. Seules les cartes d'abonnement sont prises en charge par l'employeur.

Pour quel remboursement ?

- Cas général : La prise en charge s'effectue à hauteur de 50 % du titre de transport sur la base d'un tarif de 2^e classe et du trajet le plus court.
- Les salariés à temps partiel effectuant moins qu'un mi-temps bénéficient d'une prise en charge en proportion du nombre d'heures travaillées par rapport à un mi-temps.

Cette aide financière n'est pas soumise aux charges sociales pour l'entreprise, ni à l'impôt sur le revenu pour vous.

Pour cela, rapprochez vous du service ressources humaines de votre entreprise pour connaître les démarches à effectuer.

Pour plus d'informations :

> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19846>

INFORMATIONS PRATIQUES

LE LOGEMENT A SAVOIR !

LE GARANT

Egalement appelé « Caution d'un tiers », le garant est une personne physique ou morale qui se porte caution et s'engage à régler le loyer à la place du locataire si ce dernier ne le paye pas. Habituellement, les propriétaires demandent que le garant soit résident de l'Union Européenne et justifie de revenus mensuels au minimum trois fois égaux au montant du loyer. Cette demande peut être négociée avec le propriétaire si vous disposez d'un salaire mensuel net supérieur à trois fois le montant du loyer sans charge.

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Souvent équivalent au montant d'un mois de loyer sans charge, le dépôt de garantie est versé par le locataire au propriétaire afin de garantir de la bonne exécution du contrat de location ; à savoir le paiement régulier des loyers et le bon entretien du bien loué.

Dans les deux mois suivant la fin de votre location, le propriétaire vous rendra cette somme après avoir vérifié que le logement n'a pas été endommagé.

Les éventuels dommages seront constatés conjointement par le locataire et le propriétaire lors de l'état des lieux de sortie en comparaison avec l'état des lieux d'entrée dans le logement.

Il est donc très important de mener ces états des lieux avec la plus grande rigueur.

LOGEMENT EN RÉSIDENCE CROUS

Tout étudiant, boursier ou non, peut faire une demande de logement en résidence universitaire (chambre, studio, T1 ou T2). Pour ce faire vous devez effectuer votre demande lors de votre

dépôt de Dossier Social Etudiant (DSE) entre le 1er mars et le 31 mai.

> www.crous-reims.fr

> www.crous-normandie.fr

> www.crous-paris.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

LES AIDES AU LOGEMENT



ALLOCATIONS FAMILIALES

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de l'APL ou ALS. Ces aides sont versées directement au propriétaire du logement. Vous avez la possibilité de faire une simulation en vous rendant sur le site :

> www.caf.fr

ACTION LOGEMENT : LES AIDES A LA LOCATION

- **L'AVANCE LOCA-PASS®** permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € maximum. Cette aide au logement est ouverte aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole quel que soit son âge.

> Pour les modalités de remboursement : <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

- **LA GARANTIE VISALE :** Le propriétaire ou l'agence immobilière vous demandent de trouver un garant qui se portera caution en cas d'impayés de loyers. La garantie VISALE est une caution accordée pour la location de sa résidence principale par Action Logement. La garantie VISALE est gratuite pour le locataire comme pour le propriétaire. Elle répond aux besoins des bailleurs, à la recherche d'une protection maximale avant de louer leur bien, en offrant une solution simple et plus sûre qu'une caution personne physique/personnelle.

VISALE est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Grâce à cette garantie fiable et gratuite, les locataires trouvent plus facilement un logement en rassurant leur futur propriétaire.

> Voir les conditions d'éligibilité : <https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>

- **L'AIDE MOBILI-JEUNE®** est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole (Salariés du secteur agricole, l'aide Agri-Mobili-Jeune® vous est proposée). Le montant de l'aide est plafonné à 1 100€ par année de formation sur 11 mensualités. L'aide peut être sollicitée sur deux années de formation maximum, consécutives ou non, soit deux fois 11 mois. Le calcul est effectué sur le loyer après déduction de l'aide au logement (APL).

> <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

<https://www.actionlogement.fr/>

ActionLogement 

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Contactez-nous !

Pour toute demande de renseignements,
merci d'envoyer un email à :
bourses.aides.partenariats@neoma-bs.fr

REIMS - ROUEN - PARIS

Campus de Reims
59, rue Pierre Taittinger - CS 80032
51726 Reims Cedex

Campus de Rouen
1, rue du Maréchal Juin - BP 215
76825 Mont-Saint-Aignan Cedex

Campus de Paris
6, rue Vandrezanne
75013 Paris

www.neoma-bs.fr



Be passionate.
Shape the future

NEOMA
BUSINESS SCHOOL

REIMS · ROUEN · PARIS